



Avis public

TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2020 À HUIS CLOS

Aux personnes et organismes de la Municipalité des Cèdres

MODIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, JIMMY POULIN, secrétaire-trésorier;

QU'afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes, la Municipalité se prévaut de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication.

QUE la date de la séance ordinaire du Conseil municipal prévue le **mardi 24 mars 2020** **soit tenue à huis clos**.

Donné à Les Cèdres, ce 17^e jour du mois de mars 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, JIMMY POULIN, secrétaire-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie sous mon serment d'office avoir publié, aux deux endroits désignés par le Conseil, l'avis public ci-haut.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de mars 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier